

Doc 1.1. Rôle de l'OIT dans la mise en œuvre d'un programme TREE

L'OIT peut jouer un rôle de guide dans les premières étapes du processus jusqu'à ce que les acteurs locaux développent leur capacité de mise en œuvre. Cela peut inclure le développement et la mise en œuvre de projets pilotes ou de démonstration.

L'objectif de l'OIT est que les acteurs nationaux et locaux soient capables de planifier, concevoir et mettre en œuvre des programmes TREE. Par conséquent, l'OIT se concentre sur le renforcement des capacités afin que l'approche TREE puisse être intégrée dans les stratégies et programmes nationaux d'emploi et de formation visant à réduire la pauvreté et promouvoir le développement des zones rurales.

Dans ce cadre l'OIT peut:

- Organiser des ateliers d'introduction pour introduire les principes de TREE, avec les objectifs suivants:
 - évaluer les développements actuels dans le domaine de l'offre de formation dans le cadre de la réduction de la pauvreté en vue d'identifier les tendances, opportunités et problèmes les plus significatifs;
 - présenter aux planificateurs et aux responsables de la mise en œuvre la méthodologie TREE de l'OIT pour l'autonomisation économique rurale, la génération de revenus et la réduction de la pauvreté, et obtenir leurs commentaires pour d'éventuelles applications de TREE;
 - l'introduction des divers programmes complémentaires de l'OIT visant à la création et à l'expansion des micro et petites entreprises dans le cadre d'une stratégie globale de l'emploi, tels que GERME, WEDGE, fonds sociaux, SafeWork, etc.;
 - fournir un forum d'échange d'informations et d'expériences pour développer des idées et des projets sur la promotion de l'emploi (indépendant) et la génération de revenus dans le cadre d'initiatives de développement économique local ;
 - préparer un plan d'action préliminaire qui pourrait constituer la base d'un projet de coopération technique pour lancer un programme TREE avec l'appui du BIT.
- Donner des conseils sur les dispositions institutionnelles et de gouvernance appropriées pour soutenir au mieux les programmes TREE.
- Aider à la formation et au développement des capacités des groupes communautaires, des associations locales, des unités de coordination nationales et locales et des institutions de formation.
- Faire appel à ses services spécialisés pour fournir des conseils spécifiques dans des domaines techniques spécifiques, tels que l'organisation des systèmes d'épargne et de crédit, les mécanismes de protection sociale, la création et le développement de micro et petites entreprises, la santé et la sécurité au travail, la création d'associations et d'organisations représentatives et la gestion, la création et le fonctionnement de coopératives et d'autres approches collectives de l'activité économique, l'intégration du genre, l'inclusion du handicap, etc.
- Aider à développer des modules de formation et des manuels d'orientation.

- Développer et mettre à disposition des manuels spécifiques aux pays sur la formation pour l'autonomisation économique rurale. Ceux-ci visent à fournir des conseils détaillés sur la planification et la mise en œuvre des programmes TREE adaptés aux contextes locaux.